



GENRE ET LOGEMENT D'INSERTION

SYNTHÈSE

Étude réalisée avec le soutien du Ministère chargé
du Logement et de la Délégation interministérielle à
l'hébergement et à l'accès au logement



et par le cabinet FORS – Recherche sociale.

Mars 2026





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
DES PARCOURS FÉMININS MARQUÉS PAR LES RUPTURES, LES VIOLENCES ET LA RECHERCHE DE STABILITÉ	9
Des trajectoires biographiques façonnées par les inégalités de genre	10
Des expériences résidentielles diverses, mais le plus souvent jalonnées de ruptures	11
L'imbrication des violences et des ruptures résidentielles : un effet cumulatif	12
Des parcours féminins pluriels au sein du logement d'insertion	12
ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX POUR LES ACTEURS DU LOGEMENT D'INSERTION	18
L'accès au logement d'insertion : un accès facilité par les dispositifs, mais des freins symboliques plus forts	19
Vivre en logement d'insertion : entre stabilisation, réassurance et risque d'isolement	22
Des motivations de sortie genrées mais des freins spécifiques pour certaines femmes	26
RECOMMANDATIONS	29
Faciliter l'orientation et l'arrivée des femmes vers le logement d'insertion	30
Prévenir, signaler et traiter les violences sexuelles et sexistes (VSS) en logement d'insertion	31
Renforcer la place et le pouvoir d'agir des femmes en logement d'insertion	32
Agir en faveur d'un accueil plus adapté aux familles monoparentales	33

INTRODUCTION

Les femmes représentent une part importante des personnes confrontées au mal-logement, à l'errance résidentielle et la majorité des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles – cf. encadré. Pourtant, elles demeurent minoritaires dans une partie de l'offre de logement d'insertion, en particulier dans les structures collectives. Elles représentaient ainsi :

- Plus de 50 % des publics logés en intermédiation locative (Fapil);
- 35 % des jeunes logés en 2023 au sein du réseau Habitat Jeunes (données Unhaj) et 44 % des jeunes ayant emménagé en 2024 (données Unafo);
- 25 % des publics emménagés en 2024 en pension de famille, 30 % en résidence sociale généraliste, 23 % en Résidences sociales – FTM et seulement 8 % en FTM.

TOUT AU LONG DE LEUR VIE, DES FEMMES PLUS FORTEMENT EXPOSÉES QUE LES HOMMES À DES VIOLENCES MULTIFORMES AVEC DES CONSÉQUENCES DURABLES SUR LEURS TRAJECTOIRES

Principaux enseignements issus de l'enquête démographique Violences et rapports de genre (dite « Virage ») menée par l'INED en 2015¹

Dans la sphère familiale, les faits de violences sont relativement fréquents pendant l'enfance et l'adolescence : près d'1 femme sur 5 (18 %) et 1 homme sur 8 (13 %) déclarent en avoir subi avant leurs 18 ans. Les violences psychologiques et sexuelles déclarées touchent plus les filles que les garçons, notamment les violences sexuelles (environ 6 fois plus). Dans la sphère conjugale, 6 % des femmes et 2 % des hommes indiquent avoir subi des atteintes plus ou moins répétées de la part d'une partenaire sur l'ensemble de leur vie conjugale. Ces faits ont des conséquences fortes et durables sur les parcours de vie féminins. Les sentiments de peur ou d'angoisse et les perturbations de leur sexualité sont cités par plus d'1 femme sur 2 et moins d'1 homme sur 4. En outre, près d'un tiers des femmes et un quart des hommes déclarent avoir connu des difficultés économiques graves et des perturbations dans leur travail ou leurs études. Au travail, 1 femme sur 5 et plus d'1 homme sur 7 ayant exercé une activité professionnelle d'au moins 4 mois dans les 12 derniers mois déclarent des faits de violences (de l'insulte aux atteintes physiques, voire sexuelles).

1 https://virage.site.ined.fr/sites/default/files/imported_images/plaquette2.result.virage.2020_violences.vie.entiere.fr.pdf
https://virage.site.ined.fr/sites/default/files/imported_images/virage.synthe.se.fr.pdf



LE SANS-ABRISME AU FÉMININ : UN SUJET DE PRÉOCCUPATION ENCORE RÉCENT

Dans l'étude réalisée par la Fédération des acteurs de la solidarité en 2024-2025¹, les SIAO interrogés et les équipes de veille sociale confirment **une augmentation continue du nombre de femmes sans-abri depuis 2020**. Estimées à 120 000 en 2024, les femmes (isolées ou avec enfant(s)) représenteraient ainsi 40 % de l'ensemble des personnes sans-domicile². Bénéficiant *a priori* d'une meilleure protection que leurs homologues masculins, notamment lorsqu'elles sont accompagnées d'enfants, les femmes sont prises en charge, dans le meilleur des cas, dans les structures d'hébergement institutionnel. Mais face à la pénurie³ ou parce qu'elles n'y trouvent pas leur place et/ou sont réticentes à y être accueillies, elles sont aussi nombreuses à avoir recours à l'hébergement chez des tiers dans des conditions souvent précaires et marquées par des rapports de dépendance voire d'exploitation (contre services domestiques et/ou sexuels). Les femmes sont aussi et surtout moins visibles par nécessité de se soustraire à la violence de la rue (stratégies de dissimulation).

L'étude réalisée par la Fondation des Femmes et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)⁴, révèle par ailleurs à travers une enquête de terrain auprès de femmes résidant dans des centres d'hébergement d'urgence mixtes, **le caractère omniprésent des violences de genre dans le parcours des femmes (conjugales, intrafamiliales, sexuelles...)**. La quasi-totalité des femmes ayant témoigné (93 %) a subi des violences de genre dans leurs parcours, antérieurement à leur arrivée dans la structure ou au sein même de la structure. Les violences sont en effet susceptibles de se renouveler au sein du CHU, aggravant les traumatismes de ces femmes. La mixité est donc difficilement vécue par de nombreuses femmes, qui perçoivent les lieux collectifs (couloirs, réfectoires...) comme insécurisants, notamment du fait de la forte présence masculine dans ces espaces. L'étude met également en lumière les difficultés de repérage et de traitement par les équipes des violences de genre, qui font rarement l'objet de regards partagés ou de protocoles formalisés.

1 Femmes et sans-abrisme : quelles réalités, volets 1 & 2, Fédération des acteurs de la Solidarité, 2024-25

2 Rapport du Sénat sur les femmes et le sans-abrisme (2024)

3 D'après l'enquête de la FAS auprès des SIAO, « Au moins 879 personnes dont le ménage est une femme seule avec enfant et 354 femmes seules ont dormi à la rue le 19 août 2024. »

4 Fondation des femmes et fédérations des acteurs de la solidarité, *Un Abri pour toutes, Mieux accueillir les femmes dans les centres d'hébergement mixtes*, Rapport n°3 préconisations pour les pouvoirs publics, 2021.

Face à ces enjeux, les Acteurs du logement d'insertion se questionnent à la fois sur les facteurs expliquant la plus faible proportion de femmes logées ou encore sur la spécificité de l'accueil des femmes (avec ou sans enfants) et son incidence sur les logiques d'accompagnement et de leur vécu :

- Qui sont les femmes logées aujourd'hui dans les différents types d'offres ?
- Comment expliquer la plus faible proportion de femmes logées en logement d'insertion ? Cela reflète-t-il les besoins, les aspirations, les processus d'orientation et d'admission ?
- L'accueil de femmes (avec ou sans enfants) conduit-il à des pratiques d'accompagnement, de gestion locative ou d'animation différentes ? Comment adapter l'offre et les pratiques professionnelles à ces évolutions pour plus d'inclusivité ?
- Quelles conséquences du genre sur la sortie du logement d'insertion ? Le logement d'insertion contribue-t-il (plus fortement ?) à sortir les femmes de la rue / grande précarité résidentielle ? S'inscrit-il ainsi de manière plus affirmée dans la dynamique du Logement d'abord ? Autrement dit, quel(s) sont les effet(s) du logement d'insertion dans la trajectoire des femmes ?

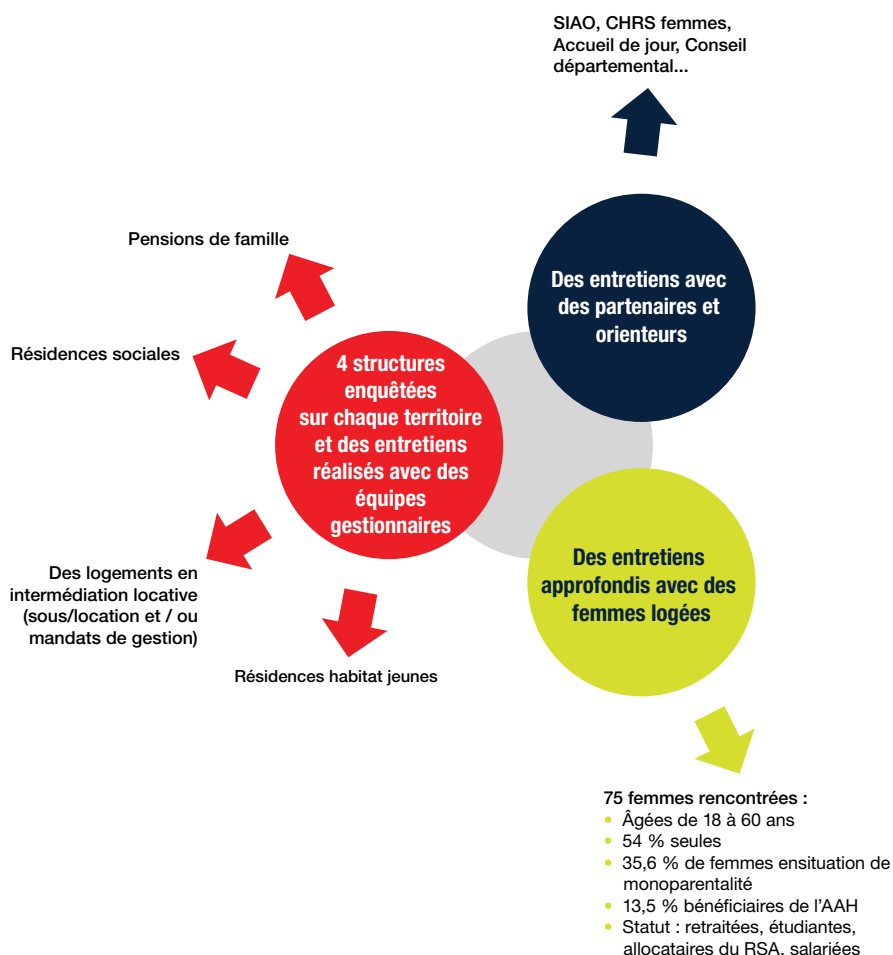
Cette synthèse restitue les principaux enseignements d'une étude qualitative menée auprès de **75 femmes logées** en résidences sociales, pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et dispositifs d'intermédiation locative, ainsi qu'auprès des équipes professionnelles qui les accompagnent. À travers les parcours de vie, les conditions d'accès, le vécu du logement et les trajectoires de sortie, l'étude met en lumière le rôle central du logement d'insertion comme espace de mise à l'abri, de stabilisation et de reconstruction, en particulier pour les femmes ayant connu des violences et des ruptures répétées. En filigrane, elle interroge la capacité des dispositifs actuels à accueillir, protéger et accompagner les femmes de manière inclusive et ouvre des pistes d'évolution pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

UNE ÉTUDE PORTÉE PAR LES ACTEURS DU LOGEMENT D'INSERTION (FAPIL + SOLIHA + UNAFO + UNHAJ) ET RÉALISÉE PAR LE CABINET FORS – RECHERCHE SOCIALE

Enquête qualitative menée sur cinq territoires auprès de femmes logées et de professionnelles entre janvier et juin 2025



5 TERRITOIRES D'ÉTUDES : LES AGGLOMÉRATIONS DE SAINT-ÉTIENNE, MARSEILLE, BORDEAUX, LES DÉPARTEMENTS DU VAL-D'OISE ET DE LA DRÔME ARDÈCHE





DES PARCOURS FÉMININS MARQUÉS PAR LES RUPTURES, LES VIOLENCES ET LA RECHERCHE DE STABILITÉ

Diversité des trajectoires féminines avant et au sein du logement d'insertion.



DES TRAJECTOIRES BIOGRAPHIQUES FAÇONNÉES PAR LES INÉGALITÉS DE GENRE

Les parcours des femmes logées en logement d'insertion sont, pour une large part, traversés par des violences de genre qui structurent durablement leurs trajectoires de vie. Ces violences prennent des formes diverses et souvent cumulées – violences intrafamiliales, agressions sexuelles, viols, violences conjugales – et s'inscrivent souvent dans la durée, produisant des effets sur les parcours personnels, professionnels et résidentiels. Au sein de notre échantillon, 1 femme sur 5 déclarait avoir subi des violences physiques ou sexuelles.

Pour certaines femmes, les violences débutent dès l'enfance ou l'adolescence, au sein de la sphère familiale ou dans des contextes de placement. Ces expériences précoces fragilisent les trajectoires et altèrent durablement le rapport à la confiance, à l'autonomie et à la sécurité. Elles produisent des effets durables sur la santé psychique, la confiance en soi et le rapport à l'habitat.

” J'avais des problèmes psychologiques à 19 ans par rapport à mon viol. J'ai été violée par le deuxième concubin de ma mère et j'ai fait une dépression. [...] À 42 ans, j'ai été violée par mon voisin en face, donc j'ai des blocages. Le dernier viol c'était y a trois ans. — Femme, 46 ans, pension de famille

À l'âge adulte, de nombreuses femmes décrivent des mises en couple qui se traduisent par des formes de dépendance, à la fois affective, économique et parfois administrative. Les trajectoires professionnelles sont fréquemment entravées : carrières interrompues ou empêchées, emplois précaires, renoncement à l'activité salariée sous l'effet de la domination conjugale ou des contraintes familiales. Cette dépendance se manifeste également dans la gestion du logement et des ressources : bail au nom du conjoint, absence de compte bancaire personnel, droits sociaux contrôlés ou confisqués.

” J'ai été agent hospitalier, agent d'entretien... Depuis 30-40 ans j'ai travaillé mais seulement en intérim. Quand je me suis mariée, mon mari ne voulait pas que je travaille donc je n'ai pas pu faire carrière [...] C'est toujours pareil, à chaque fois je suis en couple, je pars et je me retrouve en foyer. À X. J'étais bien, seule dans une résidence, mais j'ai tout largué pour le mec. J'ai perdu mon temps. Lui, il avait son boulot mais pas moi. Moi les histoires de couple je n'en veux plus. — Femme seule, 62 ans, IML

Lorsque la relation conjugale se dégrade ou devient violente, cette dépendance constitue un facteur majeur de vulnérabilité. Quitter le domicile conjugal signifie alors non seulement rompre avec un conjoint, mais aussi perdre un logement, des ressources, parfois un statut administratif et des repères sociaux. Pour certaines femmes, la violence conjugale est ainsi directement à l'origine de la rupture résidentielle.

” Il a déjà été violent physiquement plusieurs fois avec moi. [...] C'était le père de mes enfants donc j'avais peur de me retrouver toute seule. — Femme, 45 ans, 5 enfants, logement diffus

” Je suivais un monsieur, on s'est séparé, il m'a mise à la rue. On m'a dit d'appeler le 115. — Femme, 43 ans, résidence sociale

” Quand on s’est séparés, j’étais sans ressource, sans logement. J’ai squatté les canapés des copains. — Femme, 52 ans, résidence sociale

À ces expériences s’ajoutent d’autres facteurs de vulnérabilité : précarité économique, monoparentalité, parcours migratoires marqués par l’errance administrative, sorties précoces de dispositifs de protection (ASE, foyers), vieillissement, maladie ou handicap.

” J’étais alcoolique et on m’a orientée sur un centre de cure puis un CHRS pour mères avec enfant(s). Puis j’ai rencontré à nouveau un mauvais homme. J’étais abstinente et j’ai replongé. J’ai replongé à cause du travail. Je ne payais plus mes loyers, l’appartement était mal isolé... J’ai été expulsée. — Femme, 64 ans, pension de famille

DES EXPÉRIENCES RÉSIDENTIELLES DIVERSES, MAIS LE PLUS SOUVENT JALONNÉES DE RUPTURES

Les parcours résidentiels des femmes rencontrées se caractérisent par une forte discontinuité. Avant l’accès au logement d’insertion, rares sont celles qui ont connu des trajectoires résidentielles linéaires et sécurisées. La plupart évoquent au contraire une succession de ruptures et de solutions temporaires. Ces ruptures prennent des formes variées :

- expulsions locatives liées à des impayés ou à des situations de surendettement ;
- départs contraints du domicile conjugal pour se protéger de violences ;
- hébergements successifs chez des proches, souvent précaires et instables ;
- passages par différentes structures d’hébergement (urgence, hôtels sociaux, foyers) ;
- périodes d’errance, parfois ponctuées de passages plus ou moins longs à la rue.

Pour les femmes, ces expériences résidentielles sont souvent vécues dans une invisibilité relative. Elles cherchent à éviter la rue, perçue comme particulièrement dangereuse et mobilisent des solutions de survie (hébergement informel, colocation subie, maintien dans des situations indignes) qui retardent parfois l’accès aux dispositifs institutionnels. Ces formes d’hébergement les exposent à nouveau à des violences physiques, psychologiques ou institutionnelles. Certaines ont vécu dans des logements indignes, ou ont été victimes de propriétaires abusifs. D’autres ont connu des périodes prolongées sans abri, marquées par la peur et l’insécurité.

” J’ai longtemps vécu dans des logements insalubres. Je n’ai pas eu de bol avec des bailleurs véreux qui ont tenté de me mettre dehors car je faisais valoir mes droits. J’ai fait l’objet d’intimidation comme j’étais seule. — Femme, 59 ans, vit seule en IML Mandat de gestion

” Je venais de Belgique, je me suis trouvée sur un terrain, sans aucun revenu. J’avais aucune ressource. À part la manche. J’ai passé 2 hivers comme ça. J’ai fait chevrrière [...] Si je n’avais pas un logement, je me foutais en l’air. — Femme, 37 ans, pension de famille

” Y a eu 3 hébergements chez des amis pendant 1 an. Je restais entre 3 et 6 mois chez chacun. — Femme, 52 ans, pension de famille

Ces parcours sont également marqués par une fatigue psychique importante, liée à l'instabilité permanente, à la peur de l'agression et à la nécessité de se réadapter sans cesse à de nouveaux lieux et environnements. Pour les femmes avec enfants, ces ruptures ont des effets sur les enfants, affectant leur scolarité, leur santé et leur sentiment de sécurité.

L'IMBRICATION DES VIOLENCES ET DES RUPTURES RÉSIDENTIELLES : UN EFFET CUMULATIF

Les violences de genre et les ruptures résidentielles ne constituent pas deux dimensions distinctes des parcours des femmes : elles sont profondément imbriquées et tendent à se renforcer mutuellement. Les violences subies fragilisent l'accès et le maintien dans le logement, tandis que l'instabilité résidentielle expose davantage aux violences, qu'elles soient conjugales, sexuelles ou institutionnelles. Quitter un conjoint violent sans ressources ni logement sécurisé conduit souvent à accepter des solutions résidentielles précaires, qui peuvent à leur tour générer de nouvelles situations de domination ou d'exploitation.

Cette imbrication produit des trajectoires marquées par :

- une perte progressive d'autonomie économique et résidentielle ;
- un sentiment durable d'insécurité ;
- une intériorisation de la précarité et de la peur ;
- une difficulté à se projeter dans un avenir stable.

Elle explique également pourquoi, à l'entrée en logement d'insertion, de nombreuses femmes apparaissent épuisées, méfiantes et en besoin de réassurance.

” Depuis 1 an 1/2, je suis épuisée. Le physique, le psychique. Qu'est-ce que je vais faire de ma vie maintenant ? J'ai réussi à réunir 2 ou 3 personnes de mon entourage pour qu'ils viennent m'aider pour le déménagement. Mais je me sens très isolée. — Femme, mandat de gestion

DES PARCOURS FÉMININS PLURIELS AU SEIN DU LOGEMENT D'INSERTION

Quel que soit le type de structure – résidence sociale, pension de famille, FJT ou intermédiation locative – l'entrée en logement d'insertion constitue pour les femmes une étape majeure dans le parcours, souvent vécue comme un soulagement. Après des périodes d'errance, de promiscuité ou d'insécurité, le logement d'insertion représente pour beaucoup d'entre elles un espace de mise à l'abri, avec la possibilité de retrouver une forme d'intimité et un cadre permettant de se poser et de (ré)acquérir leur autonomie.

L'analyse des entretiens met toutefois en évidence une pluralité des trajectoires féminines présentées ici sous la forme de parcours-type. Ils constituent le point de départ

indispensable pour comprendre les enjeux d'accès, de vécu et de sortie analysés dans les parties suivantes de la synthèse.

DES FEMMES FRAGILISÉES PAR UNE RUPTURE CONJUGALE OU FAMILIALE : LE LOGEMENT COMME ESPACE DE (RE)SÉCURISATION

Ces femmes ont souvent connu une stabilité résidentielle, mais dépendante d'un conjoint. La séparation représente alors une double rupture : rupture avec les violences subies bien souvent, mais aussi perte de logement, de repères et de sécurité. Beaucoup quittent précipitamment le domicile, sans solution immédiate, parfois avec leurs enfants, parfois seules.

LE LOGEMENT D'INSERTION COMME LEVIER DE RÉ-AUTONOMISATION POUR KARINE¹, VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Karine, la quarantaine, vit depuis six mois dans un logement en intermédiation locative avec son jeune fils. Après un parcours jusque-là relativement stable, tant sur le plan professionnel que résidentiel, elle a quitté en urgence le domicile de son compagnon en 2023, après avoir subi des violences conjugales. Le logement n'était pas à son nom. Cette rupture brutale a mis fin à un équilibre qu'elle pensait solide.

Marquée par des violences durant l'enfance, devenue autonome très tôt sans réel soutien familial, Karine a construit son indépendance comme une fierté. L'expérience des violences conjugales est donc vécue comme un effondrement personnel : « *Rien que le mot violences conjugales, je me suis dit que j'avais raté [...] J'ai fait des études pour ne jamais me retrouver comme une femme battue. C'était un échec personnel.* »

Accompagnée par une association spécialisée, elle bénéficie d'un hébergement temporaire avant d'être orientée vers un dispositif d'intermédiation locative. Si elle souhaite initialement retrouver rapidement un logement autonome, elle accepte finalement un accompagnement global pour se reconstruire : « *Les travailleuses sociales m'ont dit que ce serait bien de prendre soin de moi.* »

L'intermédiation locative, d'abord perçue comme un renoncement, devient un levier de sécurisation financière, administrative et psychologique : « *Le fait d'arriver dans un appartement meublé, ça enlève déjà beaucoup de soucis [...] Et puis l'accompagnement social, ça m'a permis [...] de rapatrier mes comptes CAF, Sécu et [...] d'aller vers la prise en charge psy.* »

Aujourd'hui, Karine se dit apaisée. Elle apprécie la localisation centrale du logement et le soutien de l'équipe. Elle envisage désormais de reprendre une activité professionnelle et aspire à accéder à un logement autonome. Pour elle, le logement d'insertion a constitué un temps de reconstruction nécessaire avant un nouveau départ.

¹ Le prénom a été anonymisé

Pour ces femmes, le logement d'insertion est avant tout un refuge. L'enjeu principal n'est pas l'insertion rapide, mais la sécurisation durable : se sentir protégée, ne plus craindre l'intrusion, reconstruire un rapport apaisé à l'habitat. Progressivement, ces femmes parviennent à se projeter à nouveau dans un avenir stable, avec souvent le désir de retrouver un emploi. Le logement d'insertion agit alors comme un tremplin vers leur autonomie.

LES FEMMES ISSUES DE PARCOURS MIGRATOIRES : LE LOGEMENT COMME PREMIÈRE STABILISATION ET LEVIER D'INTÉGRATION

Ces femmes, souvent arrivées récemment en France, cumulent plusieurs formes de vulnérabilités : précarité administrative, isolement, monoparentalité, méconnaissance des droits. Leur parcours est marqué par des hébergements instables que ce soit chez des tiers, à l'hôtel ou dans des centres d'hébergement d'urgence.

Le logement d'insertion constitue souvent leur premier « chez-soi » qu'elles investissent fortement, y associant des valeurs de sécurité, de dignité et de protection de leurs enfants. Grâce à l'accompagnement proposé, il permet un ancrage territorial, la régularisation des droits et l'apprentissage des codes administratifs et sociaux.

LE LOGEMENT D'INSERTION COMME PREMIÈRE STABILISATION POUR LAYA

Laya, 37 ans, vit depuis avril 2024 en résidence sociale avec ses deux filles. Arrivée en France en 2018, elle a d'abord été hébergée par des proches avant que la naissance de sa première fille la contraigne à quitter ce logement. Elle bénéficie quelques temps d'une prise en charge hôtelière par le 115 puis de quelques séjours en structure avant, à nouveau, d'être hébergée par une femme rencontrée par hasard jusqu'à ce que la situation devienne insupportable : « *On se sent étrangers quand on vit chez les autres. [...] y'a des signes quand on vit avec des gens qui montrent qu'on veut plus de toi.* »

Avec l'appui de son assistante sociale, elle est finalement orientée par le SIAO vers une résidence sociale, elle y découvre un « *hébergement temporaire* » selon ses mots plutôt qu'un logement ordinaire. Mais après des années d'instabilité, elle y retrouve le calme et la sécurité qui représentent pour elle et sa fille un changement important : « *Pour grandir, il faut que ça soit calme.* » Elle apprécie aussi les liens noués avec d'autres familles et les activités proposées. Mais le logement, un « *T1 plus* », est devenu trop étroit avec la naissance de sa seconde fille. Les nuits sont hachées, la fatigue se ressent chez l'aînée : « *La maîtresse m'a dit qu'elle avait l'air fatiguée.* »

En attendant, Laya poursuit ses démarches (demande DALO, dossier SYPLO) et son projet de reprise d'emploi comme auxiliaire de vie. Pour elle, la résidence sociale est une étape vers un logement plus adapté. « *Ce serait mon premier logement à moi* », dit-elle. Le logement d'insertion marque ainsi le début d'une stabilisation encore fragile, mais porteuse d'espoir.

LES JEUNES FEMMES EN QUÊTE D'ÉMANCIPATION : LE LOGEMENT COMME PREMIÈRE EXPÉRIENCE D'AUTONOMIE

Les femmes représentées au sein de cette figure-type peuvent avoir des profils très diversifiés, avec des vulnérabilités plus ou moins marquées : étudiantes bien insérées, jeunes en début de parcours professionnel, jeunes issues de l'aide sociale à l'enfance... Certaines d'entre elles ont également pu subir des violences (intrafamiliales ou sexuelles...).

Souvent première expérience d'autonomie résidentielle, le logement d'insertion est pour elles un espace d'apprentissage à travers la gestion du budget, du quotidien ou l'articulation entre vie personnelle et professionnelle. Elles expriment un fort désir d'indépendance, mais aussi un besoin de repères sécurisants, dans un contexte où la vie collective reste largement masculinisée.

LE LOGEMENT D'INSERTION COMME TREMLIN VERS L'AUTONOMIE POUR JULIE

Julie, 21 ans, vit depuis deux ans en résidence habitat jeunes (RHJ) dans une petite ville rurale. Son installation marque une rupture avec son environnement familial. Elle vivait auparavant avec sa mère et ses frères, dans un contexte conflictuel marqué par la présence d'un proche violent. Ne parvenant plus à se projeter, elle décide de prendre ses distances et de s'installer dans une autre ville, où elle dispose de quelques appuis familiaux.

D'abord hébergée temporairement chez des amies, Julie cherche activement un emploi afin de remplir les conditions d'entrée dans la résidence. Elle obtient un contrat dans un supermarché, aujourd'hui transformé en CDI, ce qui lui permet d'accéder à son premier logement individuel.

La résidence constitue pour elle une étape fondatrice : elle y découvre une liberté nouvelle, mais aussi les responsabilités liées à la vie autonome — gestion du budget, organisation du quotidien, démarches administratives. Elle apprécie son studio et le fait de « se sentir chez soi », même si le mobilier standardisé, le bruit ou les dysfonctionnements de la laverie collective rappellent les limites de la vie en structure.

L'accompagnement reste ponctuel. Julie ne formule pas de demande soutenue, mais souligne l'importance de pouvoir s'adresser à une professionnelle en cas de besoin, notamment sur des questions administratives ou de santé.

Pour elle, la résidence habitat jeunes est un tremplin. Elle projette de passer son permis, d'accéder à un logement plus indépendant et plus calme et envisage à terme de s'installer ailleurs. Le logement d'insertion apparaît ainsi comme un espace d'émancipation progressive, lui permettant de consolider son autonomie avant une nouvelle étape résidentielle.



LES FEMMES TRÈS VULNÉRABLES CUMULANT DES RUPTURES ET DES FRAGILITÉS MULTIPLES : LE LOGEMENT COMME ESPACE « SOUTENANT » ET DE RECONSTRUCTION

Derrière ce quatrième profil, on retrouve des femmes ayant connu de multiples ruptures dans leur parcours résidentiel, cumulant bien souvent plusieurs formes de vulnérabilités : grande précarité, handicap, trouble psychique, addiction...

Le logement d'insertion constitue bien souvent un ancrage de long terme. Après des années d'errance ou de ruptures successives, l'objectif n'est plus la sortie vers le logement ordinaire, mais la stabilité et la dignité. La réussite se mesure alors à la capacité de vivre sereinement, dans un environnement sécurisant et bienveillant.

LE LOGEMENT D'INSERTION COMME ANCRAGE DURABLE APRÈS DES DÉCENNIES DE RUPTURES POUR CLAUDINE

Claudine, 64 ans, vit depuis juin 2024 dans une pension de famille située en périphérie d'une grande agglomération. Après un parcours de vie marqué par les violences, les addictions et l'errance, elle trouve aujourd'hui une forme de stabilité qu'elle n'avait jamais véritablement connue.

Son histoire est profondément traversée par les violences de genre. Elle évoque une enfance marquée par les violences sexuelles : « *J'ai réalisé que j'avais été violée à cinq ans. J'ai toujours été autonome depuis petite.* » À l'âge adulte, ses relations conjugales sont à nouveau synonymes de danger : « *Mon ex me frappait. Il m'aurait tuée. [...] Dans ma tête, j'espérais qu'il changerait. Et ça, c'est le piège fatal.* »

Ces violences s'accompagnent de dépendances, de fuites précipitées d'un département à l'autre et d'un rapport instable au logement. Claudine alterne CHRS, périodes de rue, hospitalisations et expulsions locatives. « *J'ai été expulsée... Après, j'ai déraillé.* » Son parcours résidentiel est jalonné de ruptures, souvent liées aux violences ou à l'alcool. Si son fils a grandi à ses côtés, il s'est émancipé très jeune mais Claudine garde avec lui un lien indéfectible.

C'est finalement l'arrivée dans une première pension de famille qui constituera véritablement un tournant. Ce qui devait être provisoire durera six ans : « *On m'a dit : c'est ça ou la rue. [...] Ça m'a stabilisée malgré tout. J'ai tenu le coup.* » Elle y consolide sa sobriété — abstinente depuis six ans — et réapprend à vivre en collectif : « *J'ai eu du mal à accepter la présence de l'équipe au début [...] Mais ça m'a aidée à tenir.* »

Dans sa pension de famille actuelle, qu'elle a intégré par souhait de changer de région, elle regrette aujourd'hui un certain isolement et un manque de dynamisme collectif. Elle souligne combien le lien social reste essentiel pour elle : « *Moi je me connais : si je prends un appart seule, je vais cogiter. Je préfère avoir des enquiquineurs.* » Claudine porte en effet un regard lucide sur la précarité féminine : « *L'isolement pour les femmes, c'est plus compliqué [...] Si elles partent parce qu'elles sont battues, sans rien, c'est plus dur.* »

Aujourd'hui, son objectif est simple : maintenir cette stabilité fragile, préserver sa sobriété et rester entourée. Le logement d'insertion ne représente pas pour elle une étape vers le logement ordinaire, mais un ancrage durable, condition de son équilibre et de sa reconstruction....



I À RETENIR

- Les parcours des femmes avant le logement d'insertion sont majoritairement marqués par des violences, des ruptures et une précarité résidentielle parfois peu visible.
- Le logement d'insertion constitue souvent la première stabilisation durable après des années d'insécurité.
- Les femmes arrivent dans les dispositifs fatiguées, méfiantes, mais en forte demande de sécurité et de dignité.
- Les violences sexistes et sexuelles traversent l'ensemble des trajectoires, avant, pendant et parfois après l'entrée en logement.
- La diversité des parcours féminins interroge la capacité de l'offre actuelle à répondre à ces besoins spécifiques.

ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX POUR LES ACTEURS DU LOGEMENT D'INSERTION



L'ACCÈS AU LOGEMENT D'INSERTION : UN ACCÈS FACILITÉ PAR LES DISPOSITIFS, MAIS DES FREINS SYMBOLIQUES PLUS FORTS

L'étude met en évidence une sous-représentation persistante des femmes dans la majorité des formes de logement d'insertion, en particulier dans les structures collectives, alors même qu'elles représentent une part significative et croissante des personnes en demande d'hébergement ou de logement.

I SUR LES TERRITOIRES ENQUÊTÉS, QUELS BESOINS, QUELS PROFILS ?

FOCUS sur les demandes d'hébergement / logement au SIAO en 2024 (en nombre de ménages)

Sur les territoires enquêtés, les femmes seules ou avec enfant(s) représentaient entre 3 et 4 ménages en demande d'hébergement / logement sur 10. Bien plus que les hommes, leur demande est motivée par :

- des ruptures d'hébergement chez un tiers : entre 13 et 23 % dans le Val-d'Oise pour les femmes seules sans enfant(s) ;
- des violences intrafamiliales ou conjugales : entre 15 % dans le Val-d'Oise et 25 % en Drôme / Ardèche pour les femmes seules avec enfant(s).

Le décalage observé ne traduit pas une moindre exposition au mal-logement, ni une absence de besoin. Il révèle plutôt que l'accès des femmes au logement d'insertion est limité par des arbitrages résultant de logiques « protectrices¹ » et gestionnaires, souvent empreintes de représentations genrées.

LES REPRÉSENTATIONS GENRÉES : UN RÔLE CENTRAL DANS LES ORIENTATIONS ET LES DÉCISIONS D'ADMISSION

Les femmes interrogées associent fréquemment les structures collectives à un univers masculin perçu comme potentiellement insécurisant :

” Ils m'ont dit que la résidence sociale, c'était un logement social avec une salle commune, un gardien et des travailleurs sociaux... Au début, ça me faisait un peu peur. Je suis une grosse trouillarde. On m'avait dit qu'il y avait beaucoup d'hommes. Et ça, ça me faisait vraiment peur. Mais je n'avais pas trop le choix. — Femme, 20 ans, isolée, Résidence sociale

Ces appréhensions sont parfois renforcées par les équipes prescriptrices ou gestionnaires, qui anticipent d'éventuelles difficultés d'intégration ou de régulation du collectif. Dans une logique protectrice, les femmes et notamment celles victimes de violences, sont ainsi moins orientées vers certaines structures collectives, jugés inadaptées. Ces pratiques

¹ L'enquête réalisée en 2024 par la FAS auprès des SIAO témoigne d'une harmonisation des pratiques et du cadre commun partagé par les SIAO au niveau national, dans la reconnaissance des femmes victimes de violences et pour les femmes enceintes et qui viennent d'accoucher comme publics prioritaires dans l'accès à l'hébergement d'urgence et d'insertion. Les jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans et les femmes de plus de 50 ans arrivent ensuite dans le système de priorisation.

s'observent plus particulièrement à l'égard des pensions de famille et des résidences sociales issues d'anciens foyers de travailleurs migrants au sein desquelles la présence masculine est plus visible et parfois associée à une grande précarité.

” *Quand on oriente une femme victime de violences vers un logement intermédiaire, notamment une résidence sociale avec un public mixte, il y a un risque qu'elle reproduise des schémas antérieurs et qu'elle se retrouve de nouveau en situation de danger.* — SIAO

Parce qu'il offre un cadre perçu comme plus intime et plus calme, le logement diffus apparaît, dans cette perspective, comme une alternative plus sécurisante. Pour certaines équipes, l'IML constitue même le dispositif « idéal » car il combine autonomie résidentielle et sécurisation financière. Mais ce modèle suppose une capacité à vivre seule et un environnement suffisamment protecteur. Pour des femmes très fragilisées ou isolées, le diffus peut au contraire comporter le risque de renforcer l'isolement et la vulnérabilité.

” *Le Solibail, c'est un logement diffus, souvent isolé dans la ville. Pour une femme en situation de vulnérabilité, cela peut représenter un risque important : si un conjoint violent la suit, il peut facilement repérer et localiser le logement. Tous les opérateurs Solibail ont déjà été confrontés à des situations nécessitant un relogement en urgence.* — SIAO

D'autres projections, genrées et hétéronormées, peuvent également jouer un rôle dans les décisions d'admission en structures collectives. Des femmes perçues comme susceptibles de devenir mères sont parfois exclues en raison d'une inadéquation présumée ou réelle du projet social et des conditions d'habitat.

” *Il nous est déjà arrivé de refuser une candidature parce qu'une femme exprimait très clairement son souhait de fonder une famille, de vivre avec un compagnon... On a eu quelques candidatures de femmes, autour de 30 ans, avec qui on a pu aborder la question. Étant donné qu'elles étaient célibataires on se demandait si elles avaient des projets* — Équipe d'un résidence sociale

A contrario, la présence féminine est parfois perçue comme stabilisatrice, voire structurante pour la vie collective, au risque de faire peser sur ces dernières une charge supplémentaire.

” *Pour nous, favoriser la mixité, c'est aussi chercher un équilibre dans la vie du collectif. Accueillir davantage de femmes, ce serait bénéfique, car elles s'impliquent souvent davantage, ce qui peut redonner de l'élan aux parcours d'accompagnement. Même pour les professionnels, c'est une forme de soulagement, car certains suivis sont très lourds.* — Équipe PF

I DES OBSTACLES ADMINISTRATIFS ET ÉCONOMIQUES PERSISTANTS

Au-delà des représentations, des obstacles plus structurels limitent l'accès des femmes. L'inadéquation du bâti et le manque de logements de grande typologie, continuent de limiter l'accueil des femmes, notamment en structure collective.

Pour les femmes victimes de violences, la nécessité de produire des justificatifs (plainte, ordonnance, jugement) continue encore trop souvent de constituer un obstacle. Au-delà,

les femmes encore cotitulaires d'un bail ou affiliées au même dossier CAF que leur conjoint se retrouvent dans des situations administrativement bloquées.

” Il nous arrive d'avoir des orientations de femmes avec enfants, victimes de violences conjugales. Mais lorsqu'il s'agit de femmes seules encore en lien avec leur conjoint – par exemple, quand elles sont mariées et qu'aucune plainte n'a été déposée – nous ne pouvons pas les accueillir [...] Elles sont parfois encore cotitulaires du bail avec leur conjoint, ou affiliées à la CAF sur le même dossier. Si le monsieur a des dettes, elles sont parfois considérées co-responsables. C'est pourquoi on demande un élément concret, un document officiel, comme un dépôt de plainte. — Équipe IML

Enfin, la faiblesse des ressources, plus fréquente chez les femmes – notamment les mères seules – complique l'entrée en logement d'insertion lorsque des critères d'autonomie financière sont exigés. Les délais d'accès au FSL ou l'absence de mobilier ralentissent également les installations.

” Pour moi l'idéal c'est de l'IML parce qu'elles sont sur du logement autonome. Mais ça implique d'avoir des ressources. Avec la CAF, il y a une aide particulière qui peut être versée sous conditions aux femmes victimes de violence. C'est une aide qui peut les aider. [...] — CHRS Femmes

” On est souvent confrontés à la situation de femmes qui, après une séparation, ne peuvent pas récupérer leur mobilier. Cela complique leur installation et on a du mal à répondre rapidement à leurs besoins. Le FSL pourrait être un levier utile, mais les délais de traitement sont anormalement longs, ce qui freine leur accès effectif au logement. — Équipe IML

DES PRATIQUES EN FAVEUR DE L'ACCÈS DES FEMMES AU LOGEMENT D'INSERTION

L'accès des femmes au logement d'insertion n'est pas tant freiné par le manque de dispositifs, que par une combinaison de représentations, de précautions institutionnelles ou gestionnaires et de contraintes plus structurelles.

Malgré ces obstacles, plusieurs structures s'emploient à favoriser leur intégration grâce à :

- **Un travail sur la mixité** : certaines structures priorisent les candidatures féminines, afin de rééquilibrer les collectifs résidentiels.
- **Des structures non-mixtes ou à majorité féminine** : comme la pension de famille l'Abri Côtier à Marseille, elles offrent un cadre plus sécurisant et adapté à des parcours féminins fragilisés.
- **L'orientation vers des logements autonomes / dans le diffus** : en territoires peu tendus, des femmes sont orientées directement vers le parc social ou l'IML, avec un accompagnement renforcé.
- **Des partenariats locaux** : certaines associations (ex. « Une voix pour elles » à Marseille) facilitent l'installation des femmes, en apportant aide matérielle et soutien dans les démarches.

Ces stratégies montrent que des marges de manœuvre existent pour favoriser un meilleur accès des femmes au logement d'insertion. L'enjeu consiste à dépasser les logiques d'orientation « par défaut » ou « par protection » pour promouvoir une logique de choix éclairé, tenant compte des parcours de violences, des aspirations résidentielles et des besoins de sécurité, sans enfermer les femmes dans une catégorie de vulnérabilité permanente.

VIVRE EN LOGEMENT D'INSERTION : ENTRE STABILISATION, RÉASSURANCE ET RISQUE D'ISOLEMENT

L'expérience des femmes en logement d'insertion est fortement conditionnée par l'environnement résidentiel, la configuration des lieux et la présence des équipes. Si le logement constitue pour beaucoup un espace de mise à l'abri et de stabilisation, le vécu quotidien reste traversé par des tensions, des stratégies d'évitement et des besoins spécifiques souvent insuffisamment pris en compte.

LE LOGEMENT COMME ESPACE DE MISE À L'ABRI, DE RÉASSURANCE ET D'AUTONOMIE

L'accès à un logement d'insertion constitue, pour la majorité des femmes, une rupture nette avec l'insécurité résidentielle vécue auparavant. Après des périodes d'errance, d'hébergement contraint ou de cohabitation subie, disposer d'un logement à soi, même temporaire, représente un soulagement majeur. La possibilité de fermer sa porte à clé, de maîtriser les entrées et sorties, de se sentir protégée des intrusions est régulièrement évoquée comme un élément central du bien-être. Cette dimension est particulièrement marquée chez les femmes ayant subi des violences conjugales ou sexuelles, pour lesquelles le logement devient un espace de protection physique et symbolique.



J'étais soulagée d'arriver ici. J'arrivais plus à supporter le côté collectif de l'asile de nuit : il y avait toujours quelqu'un qui venait me voir. J'en avais ras le bol de parler avec les gens. J'arrivais plus à supporter les autres. À l'asile de nuit, je partageais ma chambre. Il n'y avait pas moyen de se retrouver seule. Où qu'on aille, il y avait toujours quelqu'un. Ici, si je ne veux pas voir les gens, je pars faire un tour, je remonte chez moi. — Femme, 52 ans, isolée, PF

Le logement d'insertion permet également de sortir de l'urgence permanente et de retrouver un minimum de stabilité : reprendre des démarches administratives, engager un suivi médical ou psychologique, se projeter à court et à plus long terme.

UN REPLI FRÉQUENT SUR LE LOGEMENT, RÉVÉLATEUR D'UN SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ DURABLE

Si le logement est vécu comme protecteur, il devient aussi parfois, pour certaines femmes, un lieu de repli. Dans les structures collectives, certains témoignages recueillis montrent en effet une tendance marquée à limiter les interactions, à réduire les déplacements dans les espaces communs, voire à se replier dans son logement. Ce repli traduit un besoin de se préserver, dans un contexte où le sentiment de vulnérabilité reste très présent, en particulier pour les femmes ayant connu des violences. Ces dernières expriment une fatigue psychique accumulée, une vigilance constante, parfois une difficulté à supporter le bruit, la promiscuité ou l'imprévisibilité des autres.

” *Je n'ai jamais de problème avec les hommes ou les autres. Après c'est forcément compliqué, parce que les hommes boivent ou fument, les murs tremblent, ils crient, ils s'embrouillent entre eux, ils se bagarrent. C'est régulier, je vérifie si j'ai bien fermé la porte et je reste dans mon lit sous la couette, souvent je m'endors avant que ça soit fini.* — Femme, 20 ans, isolée, RS

Dans le diffus, les logements offrent un cadre généralement plus calme, mais un environnement (à l'échelle de l'immeuble ou du quartier) perçu comme menaçant peut suffire à alimenter un sentiment d'insécurité. Certaines configurations apparaissent en effet particulièrement sensibles : logements en rez-de-chaussée, accès peu sécurisés, voisinage jugé inquiétant.

” *L'interphone ne fonctionne pas là où je suis. Il y a un portail et souvent ce portail est ouvert. Je l'ai signalé au monsieur de la copropriété. Et vu que je suis au rez-de-chaussée, ils peuvent aller sur la terrasse, surtout qu'il y a une fenêtre qui ne ferme pas trop. Quand je sors comme ça, je ferme mes volets. Pour une maman seule, ce n'est pas l'idéal. Je ne me sens pas bien dans ce logement.* — Femme, 53 ans, IML

Ce rapport au logement est fortement genré : les femmes rencontrées évoquent plus fréquemment la peur de l'intrusion, de l'agression ou du regard masculin, que ce soit dans les espaces collectifs ou dans l'espace public environnant. Pour celles ayant des enfants, cette vigilance s'étend à la protection et à l'éducation de ces derniers, dans des environnements jugés parfois peu adaptés.

UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ ÉTROITEMENT LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ET À LA PRÉSENCE DES ÉQUIPES

La localisation des logements et des résidences, leur insertion dans le quartier, l'accessibilité aux transports et aux services jouent ainsi un rôle important dans le sentiment de sécurité et d'autonomie. Pour les femmes victimes de violences en particulier, ces dimensions ne relèvent pas du confort mais de la condition même de l'habitabilité du lieu : un environnement perçu comme maîtrisé permet de diminuer l'hypervigilance et de favoriser une appropriation progressive du logement.

À l'échelle des résidences comme des immeubles, la présence de dispositifs de sécurisation (contrôle des accès, caméras, entrées protégées) semble participer fortement de leur réassurance. Dans les structures collectives, certaines configurations spatiales (étages ou couloirs non mixtes, limitation des espaces peu visibles mal éclairés ou enclavés, séparation claire entre espaces privés et collectifs) mériteraient également d'être privilégiées.

Enfin, la présence visible et/ou la disponibilité des équipes (y compris en intermédiation locative) joue un rôle central dans cette perception de sécurité – *soulignons à cet égard le rôle majeur des veilleurs de nuit ou des agents d'accueil*. Leur capacité à intervenir, à réguler les situations et à être identifiées comme des personnes ressources contribue à créer un climat plus apaisé, en particulier dans les structures collectives.

” Il y a toujours quelqu'un à l'accueil. On sait que personne ne va passer par la porte... On sait qu'on peut rentrer et que rien ne nous arrivera. — Jeune femme en FJT

” Je suis gardien, je m'occupe du bâti et de la médiation, quand il y a des soucis, je fais des rondes. J'habite sur place. — Veilleur de nuit / Gardien, RS

UN BESOIN DE LIEN SOCIAL CONTRARIÉ PAR DES ESPACES MASCULINISÉS : UN ENJEU FORT D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉGULATION

Certaines femmes expriment un besoin important de lien social, mais rencontrent des difficultés à trouver leur place dans la vie collective.

Les espaces collectifs sont souvent investis de manière différenciée selon le genre. Dans de nombreuses structures, ils sont majoritairement occupés par des hommes, parfois en groupes constitués, ce qui contribue à dissuader les femmes de s'y rendre. Les équipements proposés (baby-foot, télévision, jeux sportifs) tendent à renforcer ces usages masculins, sans intention explicite mais avec des effets concrets sur l'inclusivité.

” On a une grande salle collective, quelques accessoires sportifs dans couloir et un babyfoot, tout ça suscite des usages très masculins... Parfois, certaines jeunes femmes viennent cuisiner de leur côté et ne viennent pas voir le groupe de garçons déjà présent... — Équipe FJT

Les femmes évoquent des comportements inadaptés banalisés – propos sexistes, blagues lourdes, regards insistants – qui, sans relever systématiquement de violences caractérisées, contribuent à créer un climat insécurisant. Dans certains contextes, les effets de groupe masculins renforcent ces dynamiques et rendent la prise de parole féminine plus difficile.

” Dans les activités collectives, y a toujours cette idée qu'on sera en minorité par rapport aux garçons. Il y a cette idée que les mecs arrivent à noyer nos voix. Tu essaies de t'imposer mais après ils reprennent le dessus. Moi j'ai la flemme de débattre avec eux. — Focus group femmes, FJT

Face à cette situation, certaines femmes choisissent d'éviter ces espaces, ou de les fréquenter uniquement à des moments où ils sont peu occupés. Ce phénomène conduit à un effacement des femmes du collectif et à renforcer leur isolement. Dans les dispositifs diffus, ce retrait peut être encore plus marqué et générer un isolement fortement ressenti, en l'absence de lieux de rencontre spontanée.

” Cette salle : j'étais gênée de venir... Venir pour faire quoi. Il faut quelque chose qui donne envie d'être là... Chez soi tu as ta cuisine, ton confort et donc pas besoin de venir ici. — Focus group femmes

LA MIXITÉ : UN PRINCIPE AMBIVALENT, ENTRE APAISEMENT ET TENSIONS

La mixité est perçue par certaines équipes comme un facteur d'apaisement du collectif : la présence des femmes serait susceptible de limiter certains comportements masculins et de favoriser une forme de régulation informelle. Cette vision, bien que répandue, repose sur des représentations genrées qui assignent implicitement aux femmes un rôle de modération ou de pacification.

Dans les faits, la mixité est aussi source de tensions et de risques spécifiques : comportements inadaptés, assignation des femmes à des rôles domestiques ou relationnels. Lorsque la mixité n'est pas pensée ni régulée, elle peut renforcer le sentiment d'insécurité et contribuer au retrait des femmes de la vie collective.

Face à ces constats, certaines équipes ont fait évoluer leurs interventions : mise en place de temps en non-mixités, organisation d'activités ciblées, vigilance accrue sur les comportements dans les espaces communs, attention portée à la parole des femmes dans les temps informels. Ces initiatives favorisent un climat de confiance et permettent parfois de réinvestir progressivement le collectif. Toutefois, elles reposent souvent sur l'engagement individuel des professionnelles et restent peu formalisées. Elles sont donc fragiles face aux contraintes organisationnelles, au turn-over des équipes ou à l'évolution des publics.

DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ENCORE TRÈS PRÉSENTES ET DIFFICILES À TRAITER

Les situations de violences sexistes et sexuelles, lorsqu'elles surviennent, sont souvent peu visibles et peu verbalisées. Les femmes hésitent à en parler, par peur de ne pas être prises au sérieux, de créer des tensions ou d'être stigmatisées. La capacité des équipes à repérer et à réguler ces situations apparaît dès lors déterminante.

Or les équipes font état d'une méconnaissance partielle des mécanismes et des contours des VSS, ce qui peut conduire à la minimisation de certaines situations (propos sexistes, comportements intrusifs, rapports de domination). Le traitement de ces situations repose encore largement sur des ajustements informels, dépendant de l'implication individuelle

des professionnels, en l'absence de protocoles partagés ou de cadres clairs. Les équipes expriment notamment des interrogations sur leur rôle et leur responsabilité, notamment face à des situations heureusement rares mais particulièrement complexes mêlant violences, exploitation, prostitution.

Plus généralement, l'étude révèle un besoin de formation et d'outillage sur les enjeux de genre et de violences sexistes et sexuelles, afin de mieux repérer les situations, d'ajuster les postures et de sécuriser les interventions.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À ADAPTER AUX PARCOURS SPÉCIFIQUES DES FEMMES

Les équipes soulignent une implication souvent forte des femmes dans l'accompagnement individuel, avec une plus grande facilité à évoquer leurs difficultés et à rechercher des solutions. L'accompagnement par des professionnelles femmes apparaît, pour certaines résidentes, comme un facteur de sécurisation de la parole, facilitant l'évocation des violences subies, de la santé ou de la vie intime.

Toutefois, cette implication ne doit pas masquer des situations d'isolement profond et des parcours nécessitant un soutien renforcé. Les femmes victimes de violences présentent des besoins spécifiques en matière de réassurance, de reprise d'autonomie et de santé mentale. Les femmes avec enfants cumulent quant à elles des enjeux liés à la parentalité, à l'insertion professionnelle et à la mobilité. Si les enfants peuvent être un vecteur de lien social, ces dimensions restent encore peu investies par les structures, malgré quelques initiatives ponctuelles.

DES MOTIVATIONS DE SORTIE GENRÉES MAIS DES FREINS SPÉCIFIQUES POUR CERTAINES FEMMES

Comparativement aux hommes, les femmes connaissent en moyenne des durées de séjour plus courtes dans les structures collectives¹ – cf. tableau ci-après, notamment dans les résidences sociales généralistes. Cette rapidité apparente ne traduit pas nécessairement une insertion plus aisée, mais résulte de plusieurs facteurs imbriqués.

DURÉES DE SÉJOUR MOYENNES SELON LE TYPE DE STRUCTURE – UNAFO				
	Résidences sociales généralistes	Résidences sociales jeunes	Pensions de famille	FTM
Hommes	31 mois	21 mois	33 mois	58 mois
Femmes	20 mois	18 mois	29 mois	36 mois

¹ En pension de famille, le sujet de la durée de séjour ne se pose pas de la même manière dans la mesure où les publics peuvent y être logés de manière pérenne, ce qui n'empêche pas des « sorties ». Pour ce qui concerne les logements en IML dans le diffus, nous ne disposons pas de données permettant d'établir d'éventuelles différences entre hommes et femmes.

DES SORTIES RAPIDES LIÉES À UNE AUTONOMIE PLUS MARQUÉE DES FEMMES

D'une part, les femmes expriment souvent un rapport plus exigeant au logement : elles aspirent à un cadre stable et sécurisant et supportent difficilement les conditions de cohabitation au sein des structures collectives ou bien encore la dimension temporaire de certains dispositifs. Cette volonté de sortir rapidement du logement d'insertion a pour conséquence une facilité des femmes à aborder de fronts leurs problématiques, à solliciter les travailleuses sociales et à s'approprier l'accompagnement. Cette attitude pro-active et cette autonomie plus grande contribue à faire du logement d'insertion un véritable tremplin, permettant aux femmes de rebondir plus vite vers une solution autonome, souvent en logement social.

” Les dames partiront toujours plus vite que les messieurs : elles bougent plus les dames. Elles ont plus la bougeotte. Parmi les huit dames accueillies en ce moment, on en a deux qui ne sont pas arrivées depuis très longtemps et qui expriment déjà un projet de changer. — Équipe PF

Cette dynamique ne doit cependant pas être interprétée uniquement comme un signe de réussite : elle peut aussi refléter une pression sociale plus forte exercée sur les femmes pour « s'en sortir ». La socialisation genrée¹, qui valorise la responsabilité et l'anticipation chez les femmes, peut contribuer à expliquer cette orientation vers des sorties plus rapides.

DES SORTIES PRÉCIPITÉES OU SUBIES, RÉVÉLATRICES DE VULNÉRABILITÉS GENRÉES

D'autre part, certaines sorties sont précipitées par des événements de vie, en particulier la mise en couple ou une grossesse. Si ces situations peuvent être vécues comme des opportunités de stabilisation, elles comportent aussi des risques importants de reproduction de dépendances économiques ou affectives, notamment lorsque la sortie s'effectue vers un logement au nom du conjoint ou sans sécurisation juridique.

” Un couple ce n'est pas possible ici donc ils sont partis dans un logement dans le parc privé et elle n'a pas su se protéger. C'était un couple de deux résidents ici : y a eu exclusion de monsieur pour problème de comportement sur décision du tribunal. Elle a pris un logement pour lui. Au départ, elle a essayé de l'héberger ici. Donc elle a pris un logement pour pouvoir le recevoir. Ça n'a pas traîné pour qu'elle nous recontacte pour revenir suite aux violences de ce monsieur. Et aujourd'hui, elle est encore avec lui. Elle est sous l'emprise de ce monsieur. Elle avait une mesure de protection qui lui a permis de trouver un logement pour elle avec un proprio privé. — Équipe PF

¹ cf. *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte* | Cairn.info

UN ACCÈS AU LOGEMENT PÉRENNE PARTICULIÈREMENT CONTRAINT POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Pour les familles monoparentales, la sortie du logement d'insertion se heurte à des freins structurels multiples. L'accès à un logement pérenne est d'abord étroitement lié à l'accès à l'emploi, or celui-ci reste souvent contraint par l'absence ou l'insuffisance de solutions de mode de garde adaptées. Les femmes seules avec enfants doivent composer avec des horaires scolaires, des temps de garde limités et des contraintes organisationnelles fortes, qui restreignent leurs possibilités d'emploi ou les cantonnent à des activités précaires, à temps partiel ou mal rémunérées. Cette situation pèse directement leur capacité à accéder à un logement durable.

Par ailleurs, ces familles ont besoin de logements de plus grande typologie, afin de garantir des conditions de vie adaptées aux enfants. Or ces logements sont à la fois plus rares dans le parc social et plus coûteux dans le parc privé, ce qui réduit fortement les opportunités de sortie. La tension sur ces typologies allonge les délais d'attente et contribue à prolonger les séjours en logement d'insertion.

Enfin, les entretiens mettent en évidence une forte inquiétude quant à l'environnement résidentiel. Les mères expriment une vigilance particulière vis-à-vis de certains quartiers, perçus comme peu propices à la sécurité ou à la bonne éducation de leurs enfants. Toutefois, les dispositifs d'attribution, fondés sur des critères de priorité et de disponibilité, laissent souvent peu de marges de manœuvre dans le choix de la localisation, plaçant ces femmes face à un dilemme entre accepter un logement jugé inadéquat ou prolonger une situation d'attente.

Ces différents freins se combinent et produisent des sorties plus lentes, plus contraintes et parfois différées, sans que cela ne traduise un manque de volonté d'autonomie. Ils soulignent la nécessité de penser la sortie du logement d'insertion pour les familles monoparentales comme un processus global, articulant logement, emploi, garde d'enfants et environnement de vie.

| RECOMMENDATIONS



FACILITER L'ORIENTATION ET L'ARRIVÉE DES FEMMES VERS LE LOGEMENT D'INSERTION



Propositions à destination des pouvoirs publics, des prescripteurs et des Acteurs du logement d'insertion

- + Travailler sur le vocabulaire utilisé pour désigner les structures (éviter les termes connotés comme « foyer », « travailleur », « insertion » ...)
- + Prendre en compte le vécu des personnes accompagnées pour la définition de leur projet de relogement (environnement, étage, etc.)

Propositions à destination des pouvoirs publics

- + Renforcer les dispositifs et aides financières pour l'installation des ménages dans le logement (FSL, CCAS, CAF...)
- + Permettre aux structures de financer un socle d'équipement minimum (meubles de base, vaisselle, ustensiles de cuisine).

Propositions à destination des prescripteurs

- + Sensibiliser les personnes en charge de l'orientation à la réalité des structures de logement d'insertion et aux profils féminins qui peuvent y avoir accès (formation initiale et continue, visites de structures).
- + Informer les femmes avant l'entrée pour réduire les appréhensions et leur permettre de visiter une résidence et/ou un logement.

Propositions à destination des acteurs du logement d'insertion

- + Rencontrer les partenaires des territoires et organiser des journées portes ouvertes en lien avec les structures d'orientation (SIAO, CHRS, missions locales...)
- + Créer des supports de présentation accessibles et attractifs (vidéos, podcasts, témoignages de résidentes) pour expliquer le fonctionnement des structures, les règles de vie, les activités possibles...



PRÉVENIR, SIGNALER ET TRAITER LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES (VSS) EN LOGEMENT D'INSERTION

Propositions à destination des pouvoirs publics

- + En lien avec les écoles de travail social, introduire un module sur l'identification des VSS et de l'accompagnement des victimes.

Propositions à destination des acteurs du logement d'insertion

- + Mettre en place et communiquer sur des processus de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles accessibles en interne et aux publics.
- + Formaliser dans les projets associatifs des objectifs clairs en matière de réduction des inégalités de genre et de lutte contre les VSS.
- + Intégrer, dans le plan de formation, des formations sur les VSS, leur détection et l'accueil de la parole des victimes.
- + Affirmer la tolérance zéro vis-à-vis du sexisme.
- + Favoriser la désignation d'un référent VSS pour toutes les organisations, y compris celles n'ayant pas de CSE et s'assurer de mettre à sa disposition les moyens nécessaires à son identification et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.
- + Mettre en place des actions de prévention régulières sur les VSS : théâtre forum, interventions associatives, ateliers d'expression, projection-débat (ex. « l'Œil du loup »), affichage sur les enjeux de genre et de sensibilisation aux VSS.
- + Prendre en compte les logiques de genre pour l'accueil des « arrivantes » : intégrer dans les livrets d'accueil des informations concernant la prévention et le signalement des violences sexistes et sexuelles et plus largement la lutte contre les discriminations, présenter les équipements liés à la sécurité, instaurer un système de marrainage entre résidentes...
- + Travailler en réseau avec le tissu associatif local spécialisé (CIDFF, Maison des femmes...) et renforcer les liens avec la police, pour améliorer la réactivité en cas de signalement.

RENFORCER LA PLACE ET LE POUVOIR D'AGIR DES FEMMES EN LOGEMENT D'INSERTION



Propositions à destination des pouvoirs publics

- + Garantir le financement de la mise en sécurité des espaces communs, y compris par des dispositifs techniques ou la présence de veilleurs de nuit, qui peuvent être perçus comme rassurants par les femmes.
- + Renforcer le financement de la gestion locative sociale pour les gestionnaires de résidences sociales menant des actions particulières pour loger les femmes.
- + Lancer une mission d'évaluation des conditions de production et du modèle économique des résidences sociales à taille humaine, les très grands collectifs pouvant être anxiogènes pour certaines femmes.

Propositions à destination des acteurs du logement d'insertion

- + Aménager les espaces communs pour qu'ils soient conviviaux, rassurants et adaptés à la cohabitation (appliquer le principe de co-veillance, zones calmes propices à la discussion et à la lecture, mobilier confortable, ouverture des espaces collectifs).
- + Faciliter l'expression des envies et besoins des résidentes (boîte à idées pour la vie collective, messagerie interne sécurisée).
- + Veiller à la mixité maîtrisée des espaces et des animations en proposant certains temps non mixtes entre femmes (ex. sorties, ateliers), en choisissant des activités non-genrées et redonner confiance aux femmes dans leur capacité à habiter seule et faire face à l'environnement extérieur (exemple : proposer des ateliers d'auto-défense féminine).
- + Favoriser l'existence de lieux d'accueil au sein de l'association ou en partenariat avec d'autres lieux / partenaires permettant aux femmes de s'y rendre et d'avoir des temps collectifs, notamment entre femmes dans le cadre du relogement dans le diffus.
- + Penser la parité dans les instances de représentation (CVS par exemple).
- + Sensibiliser les résidentes sur la question des discriminations (pour l'accès au logement, à l'emploi, aux droits...) et les informer sur les recours possibles (Défenseur des droits).

AGIR EN FAVEUR D'UN ACCUEIL PLUS ADAPTÉ AUX FAMILLES MONOPARENTALES



Propositions à destination des pouvoirs publics

- + Soutenir le modèle économique des gestionnaires soit pour la captation de logements en diffus soit pour le développement de logements adaptés aux familles monoparentales et d'espaces collectifs aménagés et sécurisés en résidence.
- + Permettre à chaque famille en logement d'insertion de disposer d'un accompagnement adapté, ce qui implique d'assurer aux gestionnaires un financement supplémentaire.
- + Intégrer les logements d'insertion dans les REAPP – les réseaux de soutien à la parentalité pilotés par les CAF – afin de leur permettre de bénéficier des actions de ces réseaux (soutien psychologique, actions culturelles, sorties familiales...)

Propositions à destination des prescripteurs

- + Sensibiliser les personnes en charge de l'orientation à la réalité des situations des familles monoparentales (une insertion économique et sociale rendue plus complexe du fait de la prise en compte des enfants au quotidien) : proximité nécessaire vis-à-vis des écoles, des lieux de santé, de sociabilité des commerces et de l'emploi.

Préconisations à destination des acteurs du logement d'insertion

- + Prendre en compte les enfants dans l'organisation des temps collectifs : horaires des activités, prise en charge des enfants pendant certains temps collectifs.
- + Si le nombre de familles accueillies est important, prévoir des formations de base des équipes à la parentalité.
- + S'assurer dans la mesure du possible d'un aménagement des logements permettant le respect de l'intimité du parent (espace nuit...)
- + Développer les partenariats avec les acteurs de la parentalité sur le territoire (PMI...) en lien avec les réseaux parentalité animés par les CAF. Dans le diffus, des lieux collectifs peuvent également être réfléchis afin de favoriser des rencontres, des gardes d'enfants, l'accompagnement des familles...
- + En particulier dans les structures collectives, formaliser dans les règlements intérieurs et contrats de résidence, en rappelant la responsabilité du parent sur les enfants et en encadrant l'accès des « tiers aidants » (proches ou professionnelles qui gardent les enfants) à la résidence et au logement.



Forts de la complémentarité de nos réseaux, les Acteurs du logement d'insertion (Fapil + SOLIHA + Unafo + Unhaj) développent une grande diversité d'actions pour répondre aux besoins des ménages en difficulté : accompagnement des personnes mal logées pour faire valoir leurs droits, production et gestion de logements très sociaux dans le diffus ou en collectif, mobilisation du parc privé, accompagnement social, amélioration de la qualité des logements et lutte contre la précarité énergétique... Tous les leviers doivent être actionnés pour garantir le Droit au logement.

Les Acteurs du logement d'insertion ont fait leurs preuves sur le terrain et continuent d'innover. Reconnus par l'État et les collectivités, ils sont des partenaires exigeants, afin que des politiques publiques nationales et locales soient mises en œuvre efficacement en faveur du logement des personnes en difficulté.

Les Acteurs du logement d'insertion regroupent **800 Acteurs**, gèrent plus de **300 000 logements**, et logent plus de **430 000 personnes**.

<https://www.logementdinsertion.org/>

Cette étude a été commandée par les Acteurs du logement d'insertion, et réalisée par le cabinet FORS – Recherche sociale et plus particulièrement par Juliette Baronnet, Alix Brodin, Morgane Kerdodé et Adèle Perrin-Wolanski.





www.logementdinsertion.org
contact@logementdinsertion.org

Étude réalisée avec le
soutien du Ministère chargé
du Logement et de la
Délégation interministérielle à
l'hébergement et à l'accès au
logement



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

